

COMMUNAUTE DE COMMUNES VILLENEUVOIS, DIEGE ET LOT

PROCES-VERBAL REUNION DE LA COMMISSION FOIRAIL

DU 22 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin, à 20 heures 30, les membres de la commission foirail de la Communauté de Communes Villeneuvois, Diège et Lot se sont réunis à la communauté de Villeneuve sur la convocation de M. POUZOULET-LIGUE Didier, Président.

Etaient présents Messieurs et Mesdames les membres de la commission :

Commune d'Ambeyrac : M. GASC Philippe, Mme CHAPEAU Marie-Thérèse,
Commune de Balaguier d'Olt : M. BARENTIN Daniel,
Commune de La Capelle-Balaguier : M. COSTES Pierre, Mme. COSTES Marie-France
Commune de Foissac : Mr DESTRUDEL Emmanuel
Commune de Montsales : M. RICARD Damien, Mme CALMETTES Maryse,
Commune de Naussac : M. COUDERC Jacques, Mr POUZOULET-LIGUE Didier,
Commune d'Ols et Rinhodes : M. SAINT AFFRE Christian,
Commune de Saint-Igest : M. ROUX Patrick, BAYE Loïc,
Commune de Saint-Rémy : M. QUESTE Alain,
Commune de Sainte-Croix : M. BONESTEBE Raymond, VIVENS Gérald,
Commune de Salles-Courbatiers : M. BARNABE Yannick,
Commune de Saujac : M. GAUBERT Jean,
Commune de Villeneuve : M. BESSOU Claude, SOURNAC Christian,
M. MARRE Christian, Directeur du Foirail
M. MOULY Jacques, délégué UDIVA

Étaient excusés : Mme ALBERT Francine, M. CABRIT Eric, Mme CANTALOUBE Françoise.

1. PRESENTATION FONCTIONNEMENT DU FOIRAIL

Comme pour la commission de juillet 2014, il est fait une présentation du fonctionnement du foirail avec le personnel et les bénévoles :

15 personnes sont présentes en moyenne sur chaque foire :

- . Les employés permanents et ponctuels de la communauté de communes.
- . Les agents des autres communes mis à disposition.
- . Les bénévoles.

Les agents et bénévoles sont répartis par poste : entrée caisse, bascules, pesages, couloirs, boucliers, contrôle des sorties et lavage.

Ce qui représente à peu près 100 heures de travail par foire soit pour 29 foires dans l'année un total de 3 000 heures.

Le bénévolat est équivalent à 30% du temps global de travail, hors lavage.

Rappel : les éleveurs doivent suivre leurs veaux pendant toute la foire et sont responsables de leurs animaux jusqu'à leur embarquement sur le camion du marchand.

2. RESULTATS DES FOIRES EN 2014

Le nombre de veaux présentés a baissé entre 2013 et 2014 passant de 5 729 à 5 542.

Le prix moyens au kg était identique en 2012 et 2013 soit 2.86€ puis a baissé sensiblement en 2014 avec 2.82€. Pour 2015, le début d'année était à la hausse du prix moyen constaté.

3. TARIFS

- Rappel du tarif fixé à 6.50€ / veau
- L'abonnement des marchands est de 130€ par an. Celui des professionnels à 100€.
- Lavage des véhicules : 2€

Il sera proposé au conseil communautaire de baisser le prix pour chaque passage d'un marchand qui ne s'est pas abonné de 15€ à 10€.

Questions : faut-il faire payer les marchands en fonction du nombre d'animaux qu'ils achètent comme c'est le cas pour les marchés du Tarn. Faut-il appliquer un tarif différent pour les éleveurs de notre secteur et ceux de l'extérieur.

Pour le lavage des véhicules : l'installation existe mais seuls les éleveurs sont responsables s'ils ne les lavent pas.

La question de la mise en place d'une caisse de solidarité est évoquée. Elle serait constituée avec une participation des éleveurs sur le prix d'entrée et servirait à indemniser en cas d'accident.

4. BILAN FINANCIER

Diminution des dépenses en 2014 par rapport à 2013 qui s'explique ainsi :

.facture électricité payée sur deux exercices comptables en 2014.

.Très peu de réparations sur les installations.

Il faut noter que la masse salariale pour les agents de la communauté de communes diminue alors que celle des agents intérimaires augmente.

Le paiement des cotisations à l'UDIVA a été décalé de 2013 sur 2014.

Les intérêts de l'emprunt baissent puisque c'est l'avant dernière année de remboursement. Par contre, le capital augmente.

Depuis 2013 : une subvention de France Agrimer pour le fonctionnement des cotations est versée.

En 2014 : renouvellement du matériel informatique pour 898.40€

Bilan global sur 2014 : pour financer le service en totalité, il faudrait 7€ par habitant.

Il est constaté une baisse des ventes au niveau national et une légère baisse pour notre foirail. Ceci est dû au jour de foire du lundi, favorable pour les marchands mais aussi à l'emplacement du foirail entre deux départements dépourvus de marchés que sont le Lot et le Sud du Cantal.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Travaux à réaliser :
 - finir le bâtiment des marchands et de la buvette.
 - sanitaires aux normes.
- Calendrier 2016 : deux foires reportées un mardi car le lundi est férié (lundi de Pentecôte et 15 août)

La séance est levée à 22h10.

Le Président,
M. POUZOULET-LIGUE

Le Directeur,
M. MARRE